

**Bilan du projet pilote de prolongation des heures  
d'exploitation  
d'un permis d'alcool pour les  
établissements du secteur de Hull**

**COMPTE-RENDU DE LA CONSULTATION EN LIGNE DU  
28 MAI 2020 ET DES COMMENTAIRES RECUEILLIS EN  
LIGNE**

**Document préparé par**



**ANNIE-PIER  
CARON DAVIAULT**  
CONSULTANTE EN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Déposé à la Section de la planification  
stratégique  
Ville de Gatineau

16 juin 2020

## Table des matières

2

1. MISE EN CONTEXTE .....	3
Objectifs de la consultation .....	4
Déroulement de la consultation en ligne .....	4
2. PRÉSENTATION DU BILAN DU PROJET PILOTE.....	6
Rappel des composantes du projet pilote .....	6
Présentation des données recueillies .....	6
Prochaines étapes .....	6
3. PROPOSITIONS POUR LA SUITE DU PROJET PILOTE.....	7
4. PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION EN LIGNE .....	8
Nature des questions.....	8
Nuisances, bruit et désordre .....	8
Stationnement .....	9
Interventions et présence policières.....	9
Autres .....	9
Nature des commentaires .....	10
Nuisances, bruit et désordre .....	10
Stationnement et présence élevée de voitures .....	11
Caractère ludique du centre-ville.....	12
Collaboration et cohésion.....	13
Pistes de solution et recommandations.....	14
5. CONCLUSION .....	16

## 1. MISE EN CONTEXTE

Depuis 1997, les établissements (restaurants, restos-bars et bars) du secteur de Hull doivent cesser d'exploiter leur permis d'alcool à 2 h chaque matin. L'ancienne Ville de Hull avait alors modifié sa réglementation pour l'harmoniser avec celle en vigueur à Ottawa. Il est à noter que les établissements de tous les autres secteurs de la Ville de Gatineau, et d'ailleurs au Québec, peuvent servir de l'alcool jusqu'à 3 h.

En 2018, à la suite de plusieurs demandes des commerçants et tenanciers du centre-ville, la Ville a voulu connaître l'opinion de la population concernant une possible modification à la réglementation afin de permettre aux établissements du secteur de Hull d'exploiter leur permis d'alcool jusqu'à 3 h, comme le permet la loi québécoise.

Du 12 décembre 2018 au 31 janvier 2019, la Ville de Gatineau a tenu une première consultation publique sous forme de questionnaire en ligne. Plus de 3400 questionnaires ont été remplis. Les réponses au questionnaire et leurs commentaires ont été analysés, puis un rapport a été soumis au conseil municipal, qui a décidé d'aller de l'avant avec un projet pilote.

Le projet pilote, effectué du 17 mai 2019 au 17 février 2020, a permis aux établissements du secteur de Hull d'exploiter leur permis d'alcool jusqu'à 3 h.

Un bilan a été effectué conjointement par le Centre de services de Hull (CSH) et le Service de police de la Ville de Gatineau (SVPG). Celui-ci a été présenté au conseil municipal le 25 février 2020. Une consultation publique était prévue le 25 mars 2020 afin de recueillir les commentaires de la population gatinoise sur le bilan du projet pilote. Toutefois, la consultation publique a été annulée à cause de la COVID-19 et une formule virtuelle a été mise sur pied. Les citoyens ont pu participer à une consultation en ligne le jeudi 28 mai 2020.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Pour toutes les informations concernant cette activité de consultation, veuillez consulter le [https://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=guichet\\_municipal/participation\\_citoyenne/consultations\\_publics/consultations\\_publics\\_2018/prolongation\\_heures\\_ouverture\\_etablissements\\_secteur\\_hull\\_detenant\\_permis\\_alcool&requete=prolong&ref=haut-de-page](https://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=guichet_municipal/participation_citoyenne/consultations_publics/consultations_publics_2018/prolongation_heures_ouverture_etablissements_secteur_hull_detenant_permis_alcool&requete=prolong&ref=haut-de-page)

## Objectifs de la consultation

Les objectifs poursuivis par la consultation en ligne étaient les suivants :

- Présenter le bilan du projet pilote sur la prolongation des heures d'exploitation d'un permis d'alcool dans le secteur Hull;
- Répondre aux interrogations des participants et recueillir leurs commentaires;
- Permettre à l'administration et aux élus municipaux de prendre connaissance des préoccupations et des commentaires des citoyens et des représentants d'organismes participant à la consultation en ligne.

## Déroulement de la consultation en ligne

La consultation en ligne s'est déroulée via une plateforme accessible via un formulaire disponible sur le site de la Ville de Gatineau. Les personnes inscrites recevaient le lien pour accéder à la plateforme trente minutes avant le début de l'événement et ont eu accès à la présentation du bilan du projet pilote quelques heures avant l'activité.

Un total de 56 personnes se sont inscrites pour la consultation en ligne. Au plus fort de la consultation, 41 personnes étaient en ligne en même temps. Le profil des participants était varié : citoyens, représentants d'associations de résidents, commerçants et tenanciers de bars du centre-ville, La consultation en ligne a duré un total de soixante minutes et plus d'une quarantaine de questions et de commentaires ont été adressés par les participants.

Sous la coordination de la Section de la planification stratégique, les intervenants étaient présents sur place à la Maison du citoyen et étaient filmés et diffusés via la plateforme Web. La consultation en ligne est d'ailleurs disponible sur le [site](#) Web de la Ville de Gatineau. Le déroulement de la consultation en ligne était comme suit :

- Le mot de bienvenue, la mise en contexte, le rappel des objectifs et l'explication du déroulement de la consultation furent présentés par l'animatrice, Madame Annie-Pier Caron Daviault ;

- Madame Catherine Bellemare, directrice territoriale du centre de services de Hull et monsieur Mathieu Tremblay, inspecteur au Service de police de la Ville de Gatineau (SPVG), ont présenté le bilan du projet pilote.
- Monsieur Cédric Tessier, conseiller municipal du District de Hull-Wright a fait une présentation de trois propositions pour la suite du projet de prolongement des heures d'exploitation d'un permis d'alcool dans le secteur de Hull.
- À la suite des présentations, une période de questions et de commentaires a eu lieu. Les participants à l'activité pouvaient envoyer leurs questions via la plateforme. L'animatrice procédait à la lecture des questions et des commentaires et renvoyait la question à l'un des trois intervenants présents. L'entièreté des questions et des commentaires a été traitée, jusqu'à épuisement. Les commentaires ayant déjà été émis n'ont pas été répétés quand ceux-ci provenaient de la même personne.

À la suite de la présentation, les citoyens avaient un délai de 7 jours afin d'aller remplir le formulaire en ligne s'ils le souhaitaient.

## 2. PRÉSENTATION DU BILAN DU PROJET PILOTE

### Rappel des composantes du projet pilote

Le projet pilote pour la prolongation des heures d'exploitation d'un permis d'alcool touchait l'ensemble du territoire du secteur Hull. Le projet pilote s'est tenu du 17 mai 2019 au 27 février 2020. Celui-ci prévoyait une augmentation de la présence policière durant toute sa durée. Cependant, la patrouille supplémentaire a été retirée en octobre 2019, le nombre d'interventions dans le pôle ludique ne justifiant pas l'ajout d'effectifs supplémentaires, selon le SPVG.

### Présentation des données recueillies

Selon le SPVG, comme le démontrent les données sur le nombre d'interventions, les données sont assez stables sur l'ensemble du territoire. La baisse notée pour le secteur Gatineau est due à la fermeture temporaire de certains établissements. Ensuite, 38 des 44 interventions en hausse dans le secteur Hull durant le projet pilote proviennent de l'extérieur du cœur du centre-ville.

Une donnée qui n'apparaît pas dans la présentation est le nombre d'appels au cœur du centre-ville entre 2h et 4h du matin pendant le projet pilote. La donnée est exactement la même pour 2018-2019 que pour 2019-2020, soit un total de 157 appels entre 2h et 4h.

### Prochaines étapes

Différentes étapes sont prévues pour faire cheminer le bilan du projet pilote. Tout d'abord, les résultats de la consultation en ligne sera faite au comité plénier par Mme Catherine Bellemare, en juin 2020. Selon les commentaires reçus et la volonté du conseil municipal, si celui-ci désire aller de l'avant avec la prolongation des heures d'exploitation jusqu'à 3 heures, un projet de règlement sera déposé au conseil municipal et sera soumis au vote. Si la majorité du conseil municipal se porte en faveur du règlement, celui-ci sera adopté.

### 3. PROPOSITIONS POUR LA SUITE DU PROJET PILOTE

Après la présentation du bilan du projet pilote, monsieur Cédric Tessier a pris la parole afin de partager ses propositions concernant la suite du projet pilote et les actions qui pourraient être mises en place afin d'assurer un déroulement harmonieux.

#### **1) Phase deux du projet pilote sur la prolongation des heures d'exploitation d'un permis d'alcool dans le secteur Hull**

7

Le conseiller propose de suspendre à nouveau le règlement numéro 2541 afin de permettre la prolongation de l'heure d'exploitation d'un permis d'alcool pour le secteur de Hull, de 2h à 3h, et ce, du 8 juillet 2020 au 8 juillet 2024. La période d'évaluation s'étendrait du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit trois années d'évaluation. Pendant cette période, un portrait des interventions du SPVG liées aux établissements licenciés serait fait afin de documenter en vue d'un bilan de la phase 2 du projet pilote. Une présentation du bilan de la phase 2 du projet pilote pourrait avoir lieu en mars 2024 au conseil municipal afin de déterminer la suite du processus.

#### **2) Restriction du stationnement sur certaines rues résidentielles à proximité du pôle ludique**

Monsieur Tessier propose la restriction du stationnement sur certaines rues résidentielles à proximité du pôle ludique de 22h à 6h afin de diminuer les nuisances subies par les résidents de ces rues. Il propose d'autoriser le stationnement sur rue entre 22h à 6h pour les résidents de ces rues via un nouveau permis annuel, sauf en cas d'interdiction de stationnement hivernal.

Il s'agirait de définir le périmètre de ces nouvelles restrictions en se basant sur le PPU Centre-ville, dans un rayon de 250 mètres du pôle ludique. Le pôle ludique du centre-ville concerne la destination de divertissement, de restauration, d'ambiance et d'expériences au cœur d'un espace historique de préservation. Il s'agit de la Promenade du Portage, des rues Kent-Aubry et de la rue Laval.

#### **3) Ajout de signalisation afin de désigner clairement l'emplacement du stationnement municipal Leduc**

Le stationnement municipal Leduc est gratuit le soir et la fin de semaine. Ce stationnement est situé à moins de 200 mètres de la rue Laval et fait partie de la zone multifonctionnelle contiguë au pôle ludique. La signalisation vise à identifier clairement l'endroit afin que celui-ci soit utilisé par les personnes fréquentant les bars et les restaurants du centre-ville.

## 4. PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION EN LIGNE

8

Lors de la consultation en ligne du 28 mai 2020, une quarantaine de questions et de commentaires ont été apportés par les participants. L'entièreté des interventions ont porté sur les établissements du pôle ludique et n'impliquaient pas les établissements se situant sur l'ensemble du secteur Hull.

De façon générale, les questions ainsi que les commentaires ont porté sur les différentes nuisances relatives à la sortie des bars, aux problèmes liés au stationnement dans les rues résidentielles et aux interventions et à la présence policière.

### Nature des questions

Les questions des participants à la consultation en ligne portaient sur des questions de clarification, surtout par rapport aux données présentées par l'inspecteur du SPVG, mais aussi sur les mesures que la Ville prévoit mettre en place pour atténuer les nuisances auprès des résidents. Les réponses fournies à ces différentes questions ont été filmées et sont disponibles via [l'enregistrement](#) de la consultation publique sur le site web.

### Nuisances, bruit et désordre

- Quelles mesures la ville compte-t-elle mettre en place pour réduire le bruit au centre-ville, par exemple plantation pouvant absorber le son, affiches indiquant le quartier résidentiel, application des normes de son au bar, etc.
- Comment la ville compte-elle faire respecter sa réglementation sur le bruit en dehors des heures permises?
- Que comptez-vous faire pour limiter les va-et-vient perturbateurs de nos nuits?
- Pourrait-on fermer la fontaine le soir vers 23h, question de restreindre un peu les activités?
- Est-ce que restreindre le stationnement des rues avoisinantes ne fait-il pas qu'élargir la zone où il y aurait des nuisances? Est-ce que les nuisances, comme les urinoirs et les bacs à vomis temporaire ne sont pas en réalité des nuisances anecdotiques? Où sont les chiffres qui mentionnent le nombre de ces agissements? Est-ce vraiment des clients des restaurants et des bars du secteur?
- Est-ce que les commerçants ne sont pas normalement tenus de fournir du stationnement? Pourquoi notre sommeil doit-il faire les frais du stationnement de leurs clients? Pourquoi



faut-il ne compter que les crimes et les batailles de bar dans l'évaluation du projet pilote? Pourquoi les doléances des résidents, exprimées depuis des années, ne sont-elles pas reconnues comme légitimes ?

### Stationnement

- Quel est le lien entre l'interdiction de stationnement à compter de 22h et la fermeture des bars à 3h dans le centre-ville, qui est selon le PPU le seul pôle ludique du territoire ?
- Bien des gens ne vont pas au centre-ville, car il manque de stationnements. Pourquoi vouloir le limiter encore plus?
- Avez-vous pensé que même si les gens ne se stationnent pas dans les rues, ils doivent tout de même passer dans celles-ci pour rejoindre leurs voitures et cela occasionne du bruit?

### Interventions et présence policières

- Est-ce que les patrouilles à pied du SPVG pourraient être présentes aux heures de fermeture et quand le retour à la maison s'étend, qu'est-il prévu?
- Est-ce que les interventions comptabilisées par le SPVG incluent les avis d'infraction pour mineurs dans les bars? Qu'en est-il de la descente du 15 février dernier?
- Est-ce que les interventions des policiers se limitent aux personnes qui ont des armes parce que c'est la première question qu'on nous pose? Le bruit seul n'est pas pris en compte selon mon expérience. Je parle du secteur Hôtel-de-ville.
- Est-ce que le SPVG prévoit une surveillance et des constats pour les voitures stationnées illégalement dans les rues résidentielles?

### Autres

- Pourquoi quatre ans pour le projet pilote ? Pourquoi pas six mois ou un an ?
- Avez-vous pensé que même si les gens ne se stationnent pas dans les rues, ils doivent tout de même passer dans celles-ci pour rejoindre leurs voitures et cela occasionne du bruit?
- Si la situation au centre-ville se dégradait à moyen terme, est-ce qu'il sera possible de mettre fin au projet pilote et ramener la réglementation ?
- Les résultats du projet pilote démontrent l'absence de problématique majeure concernant la prolongation de l'heure de fermeture des bars de 2 heures à 3 heures. Pourquoi ne pas y aller directement avec le dépôt d'un projet de règlement pour prolonger les heures de façon permanente?
- Est-ce que la situation des taxis peu disponibles et la situation des faux taxis a été améliorée ou s'il y a des propositions pour que la clientèle qui n'a pas de véhicule puisse

rentrer sécuritairement sans s'éterniser autour des bars et sur les rues résidentielles, ce qui occasionne les nuisances dont il est discuté.

- Est-ce que Gatineau pour son immense territoire peut avoir un tout petit secteur où la vie nocturne est possible ?
- Est-ce que la prolongation des heures d'autobus dans le secteur a déjà été envisagée ?
- Quels sont les coûts relatifs à la prolongation des heures d'exploitation? Coûts pour l'ajout de policiers, de procédures judiciaires et légaux, coûts sociaux, etc.

## Nature des commentaires

Les commentaires émis par les participants ont été jumelés à ceux se trouvant dans les formulaires en ligne. Vingt-six formulaires en ligne ont été complétés par des citoyens, des représentants d'organismes ainsi que des commerçants, tenanciers et gens d'affaires du centre-ville.

Les différents commentaires émis par les personnes ayant participé à la consultation en ligne sont regroupés en 4 principales catégories : nuisances, bruit et désordre, stationnement et circulation automobile, caractère ludique du centre-ville et cohésion sociale.

### Nuisances, bruit et désordre

Plusieurs participants ayant contribué à la consultation en ligne et rempli le formulaire en ligne avaient des préoccupations par rapport aux nuisances et désagréments dont ils font l'objet depuis plusieurs années. Ces nuisances seraient de diverses natures :

- Augmentation du nombre d'attroupements de jeunes provenant de l'Ontario ;
- Retours bruyants et dérangeants vers la voiture à la sortie des bars (bruits de système d'alarme des voitures, klaxons, portières qui claquent, départ avec crissement des pneus, etc.). L'architecture et l'aménagement des lieux (maisons bâties sur le trottoir, très rapprochées, absence de végétation, corridors étroits entre les bâtiments, etc.) auraient pour effet, selon eux, d'amplifier ces bruits à la sortie des bars ;
- Présence fréquente et répétée de comportements indésirables (chicanes et engueulades, cris et propos désorganisés, transactions de drogue, personnes en détresse dans le parc Vaudreuil, dommages aux véhicules, arrachage de plantes, vols de bancs de parterre, vomissures sur les perrons, etc.).

Selon quelques participants habitant près du pôle ludique, ces comportements étaient présents bien avant le projet pilote, mais la prolongation des heures d'ouverture fait en sorte que ces

comportements se déroulent plus tard dans la nuit et avec une intensité équivalente sinon plus importante qu'avant. Certains répondants au formulaire en ligne soulignent toutefois ne pas avoir constaté d'augmentation des nuisances ou de leur intensité.

*« Pendant le retour vers leurs voitures, les klaxons, les démarrages bruyants, le chahut, les chicanes, les "dealers" de drogue dans les arrière-cours, les cris et les crises de drogués dans le parc Vaudreuil, les dommages à nos véhicules, l'arrachage de nos plantes, les vols de bancs de parterre, le vomi sur nos perrons - tout cela, nous l'avons subi une heure de plus et avec plus d'intensité depuis le prolongement des heures d'ouverture. »* (Résidente du centre-ville)

Quelques participants affirment que les données utilisées par la Ville de Gatineau pour mesurer les impacts de la prolongation des heures d'exploitation d'un permis d'alcool dans le secteur de Hull sont plutôt limitées, car les interventions policières ne reflèteraient pas la totalité des nuisances présentes et surtout, ne mesurent pas l'impact direct sur la qualité de vie des résidents.

Le propriétaire d'un établissement du centre-ville se questionne aussi à savoir si le nombre d'interventions policières justifie la démarche en cours.

*« Quel est le taux acceptable d'intervention par année? Quelles sont les cibles de réduction visée par la mesure proposée? Quelle méthode d'évaluation sera appliquer pour déterminer l'atteinte des objectifs? Même si la mesure était jugée un succès avec un taux de diminution de 50% des interventions, on parle d'une réduction nominale des interventions qui se situent entre 8 et 14 par année. C'est très peu si on compare cela aux désagréments que cela va causer à la clientèle et des pertes de ventes pour les commerçants. »* (Propriétaire d'un établissement du centre-ville)

### Stationnement et présence élevée de voitures

- Le stationnement à proximité des bars représenterait une nuisance pour certains participants, dans la mesure où bon nombre de personnes qui fréquentent les établissements du centre-ville s'y stationnent et les retours vers la voiture, tel que mentionné précédemment, ne se font pas sans heurts. Certains participants se plaignent aussi que les résidents du secteur ne sont pas en mesure de se stationner devant leur maison, et ce, même s'il s'agit d'un zonage résidentiel, que ce soit le jour ou la nuit.

- La proposition du conseiller municipal du district Hull-Wright d'interdire le stationnement sur rue sur les rues avoisinant le quadrilatère du pôle ludique entre 22h et 6h a été accueillie favorablement par plusieurs participants lors de la consultation en ligne et via les formulaires reçus. Le fait d'interdire le stationnement sur rue dans les rues avoisinant le pôle ludique aurait pour effet que les résidents souffriraient moins des nuisances reliées au retour à la voiture. Le stationnement Leduc se trouverait assez près de la zone des bars et représenterait un risque de nuisances moins élevé. Il semble s'agir d'un compromis acceptable pour les participants ayant participé à la consultation en ligne. L'interdiction de stationnement dans les rues résidentielles permettrait de redonner au quartier son caractère résidentiel, conformément au zonage.

*« Limiter le stationnement nocturne dans les quartiers résidentiels, alors qu'un parking public existe pour ça, ça va dans la voie du bon sens. »  
(Résident du centre-ville)*

- L'association des résidents de l'Île de Hull (ARIH) appuie la proposition de réserver aux résidents la possibilité de stationner dans les rues résidentielles et de renvoyer les autres voitures vers le stationnement Leduc.
- La proposition d'interdiction de stationnement sur rue dans les 250 mètres avoisinant le pôle ludique n'est toutefois pas bien reçue auprès des commerçants, principalement ceux qui ont pignon sur la rue Laval. Ceux-ci craignent que les clients partent plus tôt si l'interdiction est en vigueur dès 22 heures et que ceci occasionne des pertes de revenus. Ils craignent aussi que l'interdiction de stationnement sur les rues avoisinantes décourage les gens de se rendre dans les restaurants et les bars du centre-ville.
- Plusieurs répondants au formulaire en ligne ont proposé une bonification du service de transport en commun lors de la période de sortie de bars, autant pour assurer un retour à la maison sécuritaire que pour atténuer les effets négatifs d'une présence de voitures trop élevée dans les rues résidentielles adjacentes au pôle ludique.
- La problématique de la pénurie de taxis et de faux taxis a été soulignée par quelques participants.

### Caractère ludique du centre-ville

Plusieurs répondants au formulaire en ligne se sont positionnés en faveur du projet pilote et ont mentionné des arguments relatifs au caractère ludique du centre-ville et à la nature de l'offre. Selon leurs propos :

- Selon eux, le centre-ville possède la seule zone caractérisée comme ludique du territoire de la Ville de Gatineau et il serait raisonnable de vouloir uniformiser ses heures d'activité avec le reste du territoire gatinois et québécois :

*« On ne choisit pas une résidence moins de 200m des bars si l'on désire une quiétude complète. Le pôle ludique amène une vie et une énergie excitante au centre-ville, mais vient également avec son lot de désagrément. L'un ne va pas sans l'autre. »* (Propriétaire d'un établissement au centre-ville)

- Selon certains participants, toute personne qui décide de s'installer au centre-ville, connaît la présence des bars et des restaurants.:

*« Je vis dans le vieux Hull et en achetant ma résidence, j'étais très informé de la proximité des bars dans le secteur. Considérant que la plupart de ces établissements ont une histoire importante dans le secteur et qu'ils sont de plus en plus responsables, je ne vois pas pourquoi il devrait y avoir des limitations supplémentaires pour ces établissements. »* (Résident du centre-ville)

- Pour quelques tenanciers et employés, l'ajout d'une heure d'opération amène une augmentation des revenus (ventes et pourboires) et serait souhaitable dans un contexte de relance économique en lien avec la situation de la COVID-19 ;
- Quelques participants ont noté un changement depuis les dernières années dans la clientèle des établissements, par la nature de ceux-ci, qui attireraient une clientèle plus âgée et plus mature.

### Collaboration et cohésion

Autant les participants s'étant prononcés en faveur du projet pilote que ceux en défaveur ont exprimé leur désir de poursuivre la collaboration entre résidents, associations, ville, Service de police et organismes afin de demeurer vigilants et proactifs et ce, de façon continue. Il s'agirait d'un enjeu de cohésion urbaine, mais aussi de cohésion sociale.

Quoiqu'il semble y avoir une bonne entente entre les résidents eux-mêmes et les tenanciers, l'enjeu de la cohabitation des usages se pose. Un résident exprime le phénomène de la façon suivante :

*« Le débat sur les heures de fermeture des bars dans la ville de Hull me force à réaliser qu'il s'est formé un immense gouffre entre le secteur ludique et les résidents du Vieux-Hull. Mon impression est que ce pôle ludique se transforme et évolue indépendamment du quartier résidentiel qui le borde. On se préoccupe davantage des fonctionnaires, des visiteurs et de la clientèle de l'extérieur de l'Île de Hull. Les résidents se sentent exclus de leur quartier, sans sens d'appartenance. Une solution pour redonner un sentiment d'appartenance passerait peut-être par la création d'un groupe de rencontre réunissant résidents, commerçants, développeurs et décideurs afin de discuter des enjeux spécifiques au Vieux-Hull et de possibles solutions favorables à tous. » (Résident du centre-ville)*

## Pistes de solution et recommandations

Plusieurs pistes de solution ont été mises de l'avant par les participants à la consultation en ligne et par les personnes ayant rempli le formulaire en ligne. Les voici, énumérées :

- Collaborer avec la Société de transport de l'Outaouais pour bonifier la desserte en transport en commun à la sortie des bars ;
- Intensifier les patrouilles à pied du Service de police de la Ville de Gatineau (SPVG) dans les rues résidentielles et varier les horaires ;
- Mandater les patrouilles à pied pour faire un examen régulier de la situation sur les rues résidentielles au cours du projet ;
- Fermer la fontaine du Parc Vaudreuil à 23h chaque soir ;
- Mise en place de mesures atténuant le bruit et les nuisances telles que les écrans végétaux, la plantation intensive d'arbres alignés et de bosquets sur les rues, les murs végétalisés, le dépavage des cours avant, etc.
- Réservation de quelques cases de stationnements exclusivement pour les résidents dans les rues adjacentes au pôle ludique ;
- Se permettre de cesser tout nouveau projet pilote si la situation se détériorait de façon importante ;
- Une solution pour redonner un sentiment d'appartenance passerait peut-être par la création d'un groupe de rencontre réunissant résidents, commerçants, développeurs et décideurs afin de discuter des enjeux spécifiques au Vieux-Hull et des possibles solutions favorables à tous ;
- Assurer le respect de la réglementation sur le bruit (nombre de décibels, appareils sonores extérieurs, etc.) ;

- Fournir des statistiques plus détaillées par type d'appel pour les interventions liées aux établissements pour la période visée par l'évaluation de la phase 2 afin de permettre une analyse pertinente du contexte à la fin du projet pilote ;
- La période d'évaluation devrait débuter en même temps que la réouverture des bars lors de l'été 2020 afin de donner un portrait statistique réel ;
- La présentation au conseil municipal en 2024 devrait se faire à une date permettant le temps nécessaire à une évaluation de la phase 2 par toutes les parties et à une potentielle participation publique de telle sorte que l'ensemble de la reconduction du projet (s'il y a lieu) puisse se faire avant la période estivale et pour l'ouverture des terrasses.
- Un participant recommande que seules les personnes qui résident dans le centre-ville devraient pouvoir se prononcer sur la situation

## 5. CONCLUSION

16

En conclusion, une cinquantaine de personnes se sont prononcées lors de la consultation en ligne, que ce soit via une participation active lors de l'activité du 28 mai 2020 ou en remplissant un formulaire pour émettre leurs commentaires. La nature des questions et des commentaires ayant été formulés portent surtout sur les nuisances et le désordre auxquels sont exposés les résidents à la sortie des bars et aux façons de les atténuer. Une solution mise de l'avant par le conseiller municipal du District Hull-Wright, monsieur Cédric Tessier, semble appréciée par plusieurs participants à la consultation publique, mais est aussi la cible de critiques. Plusieurs autres recommandations ont été formulées par les différents participants, que ce soit au niveau des mesures d'atténuation des nuisances, des interventions policières, du stationnement des voitures sur les rues résidentielles ainsi que pour la création d'un lieu de rencontre permettant à chaque personne de s'exprimer, selon le type d'usage qu'il fait de cette partie du territoire. Un examen de ces suggestions apparaît judicieux afin de permettre à tous de trouver leur compte et de pouvoir jouir des installations. En effet, certaines doléances des résidents sembleraient avoir le potentiel d'améliorer grandement leur qualité de vie sans toutefois poser d'enjeu aux commerçants (fermeture de la fontaine à 23h, augmentation des patrouilles policières à pied dans les rues, respect de la réglementation sur le bruit, etc.)

Différentes étapes sont prévues pour faire cheminer le bilan du projet pilote. Tout d'abord, les résultats de la consultation en ligne sera faite au comité plénier par Mme Catherine Bellemare, en juin 2020. Selon les commentaires reçus et la volonté du conseil municipal, si celui-ci désire aller de l'avant avec la prolongation des heures d'exploitation jusqu'à 3 heures, un projet de règlement sera déposé au conseil municipal et sera soumis au vote. Si la majorité du conseil municipal se porte en faveur du règlement, celui-ci sera adopté.